



## Compte Rendu Conseil municipal du 15 décembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 décembre 2016 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

### **LA PAROLE AU PUBLIC**

*La séance « Questions du public » fait l'objet d'un résumé succinct, comme cela a été souhaité lors de ce Conseil municipal.*

*Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.*

Le Maire informe qu'une motion sera présentée au Conseil municipal, concernant le devenir du Centre de Ressources.

Florence Jandard rappelle qu'il est important, pour le confort du public, d'éviter d'utiliser les acronymes.

Christine NIVOU : j'espère que vous avez été interpellés par ce qui se passe aux cités Méditerranée ; or, vous n'avez pas réagi. Je voudrais rappeler que le précédent Conseil municipal, avec ERILIA, Urbancoop, l'EPF PACA, la Région, nous avons beaucoup travaillé sur un projet de construction sur le terrain de St Marcellin, pour mieux loger les personnes de St Marcellin aujourd'hui. Les gens n'arrivent plus à ce chauffer. Je sais que vous avez balayé le projet alors en cours à votre arrivée. Les services vous ont rencontré et vous avez refusé ce qui était prévu jusqu'alors. Le terrain est toujours inoccupé et les logements délabrés abritent toujours des gens en grandes difficultés.

Frédéric Jandard : j'ai constaté les différentes fonctions d'un bureau d'études, notamment dans le cadre de l'étude de programmation. Je trouve que la facture est salée par rapport aux prestations que ça représente.

Le bureau d'études de la médiathèque fait aussi payer cher pour des travaux qui doublent l'estimation initiale.

René MOREAU : les acronymes : on va faire attention à ne pas les utiliser.

Terrain St Marcellin : j'ai reçu le promoteur qui avait en charge l'écoquartier, qui a refusé d'aller plus loin dans le programme compte tenu des prix de l'immobilier pratiqués à Veynes.

Concernant les logements sociaux, ERILIA est toujours intéressé pour un programme sur la moitié

du terrain, on cherche une utilisation pour l'autre moitié du terrain. En arrivant, j'ai aussi récupéré le lourd foncier concerné par une convention avec l'EPF PACA, que la commune devra racheter. Concernant le bureau d'études sur l'étude de programmation, ça représente 11 mois de travail au total et la commune a obtenu pour cette étude un certain nombre de concours financiers. S'agissant du bureau d'études de la médiathèque, la loi MOP s'applique. S'agissant d'un concours, les élus choisissent le projet sans connaître les honoraires, qui ne peuvent être discutés. Concernant le problème des fondations du cinéma, cela a entraîné la nécessité de démolir, le surcoût en dépendant a été absorbé par des économies demandées par la commune par ailleurs.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### ***APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU***

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 22 novembre 2016.**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

### ***Motion pour la sauvegarde du Centre de ressources***

En premier lieu, le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil municipal une motion pour la sauvegarde du Centre de ressources.

En effet, suite à la récente information selon laquelle la régie culturelle régionale PACA créerait une antenne dans notre département, en lieu et place de la mission exercée à ce jour par le Centre de ressources, le Groupe « L'avenir de Veynes, ensemble » propose cette motion destinée à sauvegarder le Centre de Ressources.

L'ensemble des Conseillers municipaux acceptant d'ajouter ce point à l'ordre du jour, il est procédé au vote de cette motion.

*La motion est approuvée à l'unanimité.*

### ***Transformation de poste***

Il s'agit de transformer le poste d'attaché territorial principal en poste d'attaché territorial, suite à la mutation professionnelle de la Directrice Générale des Services et au recrutement d'un agent au grade d'attaché territorial.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### ***Election des membres du Conseil Communautaire des la Communauté de Communes Buëch Dévoluy***

Compte tenu de la fusion des Communautés de communes Buëch Dévoluy et Haut Buëch, il convient, la commune de Veynes passant de 12 à 11 représentants, de procéder à l'élection des 11 représentants de la commune au Conseil communautaire, parmi les 12 sortants.

Trois listes sont en présence.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants : 18 voix pour Avenir de Veynes ensemble, 3 voix pour Veynes passionnément et 2 pour le Front de gauche

Sont élus les 11 membres suivants :

*René MOREAU*

*Fabienne DARINI*

*Joël BOURBOUSSE*

*Nathalie FERRERE*

*Christian AUBERT*

*Marc VENTRE*

*Bernadette SAUDEMONT*

*Jean-Paul ARTIGUES*

*Jacqueline MARCELLIN*

*Michel GAIGNAIRE*

*Franck GATOUNES*

Le Maire cède la parole à Monsieur Marc VENTRE, Adjoint au développement économique.

***Attribution d'une aide aux loyers pour la reprise d'un commerce***

Marc Ventre rappelle l'instauration d'un dispositif d'aide pour la création ou la reprise de commerces, par délibération du 11 juillet 2016.

Suite à la réception du dossier d'un commerçant ayant repris un commerce, il est proposé d'attribuer une aide aux loyers, versée à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain et durant 3 ans, de manière dégressive, conformément aux règles décidées par le Conseil municipal.

Françoise Toiron : quand a-t-elle commencé son activité ?

Marc Ventre : le 5 novembre dernier.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME***

Le Maire cède la parole à Madame Fabienne DARINI, Adjointe déléguée au Sport, Culture, Tourisme, qui présente les délibérations suivantes, relevant de sa commission.

***Convention de mise à disposition d'un local au profit de l'association ART'TROC***

Fabienne DARINI rappelle la mise à disposition d'un local au 4 rue du Jeu de Paume au bénéfice de l'association ART'TROC durant l'année 2016. Il est proposé de prolonger cette mise à disposition de 3 mois, afin de bénéficier du temps nécessaire à l'établissement d'un bilan des activités de l'association et de cette mise à disposition de locaux.

*La délibération est adoptée à l'unanimité – ABSTENTION : Michel GAIGNAIRE*

***Bibliothèque : Autorisation de désherber***

Fabienne DARINI propose de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale, et d'autoriser le déclassement de certains documents.

Claudette Marseille : vous allez détruire les livres ?

Fabienne Darini : les livres ne seront pas forcément détruits mais certains ne sont plus en état d'être donnés ou utilisés

*La délibération est adoptée à l'unanimité – ABSTENTION : Claudette MARSEILLE*

### ***Acquisition de collections pour la médiathèque : demande de subvention***

Fabienne Darini rappelle le projet de médiathèque et informe les conseillers de la nécessité de constituer le fonds de cet équipement de 2017 à 2019. Il est proposé de demander une subvention à la DRAC PACA à hauteur de 50 % pour cette constitution de fonds.

Franck Gatounes : qui fait le choix des collections ?

Fabienne Darini : c'est fait avec la Bibliothèque Départementale des Prêts et le choix des lecteurs est pris en compte.

René Moreau : des partenaires nous conseillent un certain nombre d'ouvrages. On peut imaginer la mise en place d'une commission pour le choix des ouvrages, comme la commission cinéma est force de proposition sur l'activité cinématographique.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Bibliothèque : modification du règlement intérieur***

Fabienne DARINI rappelle aux élus l'acquisition de liseuses et tablettes multimédias à la bibliothèque. Il convient de fixer les règles d'utilisation de ces nouveaux supports, et d'ainsi établir une annexe spécifique au règlement intérieur existant.

Jean-Paul Artigues interroge sur les conséquences d'une éventuelle perte de l'équipement. Un remboursement est-il prévu ?

Fabienne Darini : l'annexe comprend les valeurs de remplacement et il sera exigé le remboursement du matériel disparu.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Bibliothèque : convention de mutualisation avec le Dévoluy***

Fabienne DARINI rappelle aux conseillers le partenariat existant entre la bibliothèque de Veynes et la médiathèque du Dévoluy. Il est proposé d'accentuer cette collaboration par la signature d'une convention de mutualisation destinée à permettre la mise à disposition de documents entre les deux structures.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Médiathèque/ Cinéma / Salle de spectacles : demande de subvention***

Fabienne DARINI rappelle le projet de Médiathèque/ Cinéma / Salle de spectacles : elle propose de présenter une demande d'aide financière à l'État au titre de la DETR 2017.

Bernadette Saudemont : la commune a fait évoluer les aménagements intérieurs, avec la création de deux salles séparées (cinéma de 50 places et salle de spectacles de 177 places). Cela permet d'avoir la possibilité de proposer des séances de cinéma, tout en préparant des spectacles, tout en conservant une jauge importante.

Le coût définitif est de 3 600 000 euros HT environ, les récents prélèvements amiante ne sont pas venus alourdir l'estimation : 2 600 000 euros pour les 15 lots de travaux, la partie scénographique à 300 000 euros et 691 000 euros de maîtrise d'oeuvre.

Franck Gatounes : pourquoi demande-t-on des subventions sur 3 834 000 euros alors qu'on parle de 3 600 000 euros pour l'opération ?

Bernadette Saudemont : les demandes ont été faites à cette hauteur là dès le rendu de l'Avant Projet, en comprenant certaines options.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une médiathèque / cinéma / salle de spectacles : avenant n°3***

Fabienne DARINI informe les Conseillers municipaux de la demande de la municipalité à l'équipe de maîtrise d'oeuvre de la médiathèque / salle de spectacles, de travailler sur la transformation de la salle de cinéma / salle de spectacles en deux salles distinctes. Ce travail complémentaire nécessite de reprendre une partie des études de la phase PRO. Ce travail de reprise entraîne un surcoût de 28 920 € HT au montant du marché, soit 4,37 %. Il convient d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3.

Claudette Marseille : quel est le nouveau taux de rémunération des architectes ?

Bernadette Saudemont : le taux reste le même.

Franck Gatounes : nous nous abstenons car ces frais d'étude coûtent une fortune.

René Moreau : je partage votre avis. Mais si nous prenions tous la même position, on avancerait pas sur la médiathèque.

Franck Gatounes : nous nous abstenons, nous ne votons pas contre, c'est différent.

*La délibération est adoptée à l'unanimité – ABSTENTIONS : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES*

***Vestiaires du stade : demande de subvention***

Fabienne DARINI rappelle la réalisation du stade municipal de football, et la nécessité de réaliser à présent des vestiaires afin de disposer d'un équipement complet.

Il est proposé de présenter une demande d'aide à l'État, au titre de la DETR 2017, pour réaliser ce projet.

Françoise Toiron : je trouve que c'est très cher par rapport à la médiathèque.

René Moreau : je partage votre avis, on travaille à la réduction du coût.

Claudette Marseille : vous nous ferez part du projet ?

René Moreau : le projet a été vu par la commission Sports et la commission Finances aura à se prononcer. Il sera présenté à une prochaine commission générale à tous les élus.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment à usage sportif : avenant n°1***

Fabienne DARINI rappelle le projet de réalisation de vestiaires pour le stade municipal et indique que le maître d'oeuvre a estimé le coût des travaux à 742 718 € HT. Le marché de maîtrise d'oeuvre initial était passé sur la base d'une estimation financière des travaux de 700 000 € HT. Il convient donc de passer au forfait définitif de rémunération par le biais d'un avenant n°1, en se basant sur l'estimation réalisée par le maître d'oeuvre. Le forfait de rémunération du maître d'oeuvre passe ainsi de 56 000 € à 59 417,44 €, soit une augmentation de 6,10 %.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

Franck Gatounes : on a déjà un coût d'intervention du maître d'oeuvre et vous disiez tout à l'heure que le prix baisserait.

René Moreau : c'est fonction d'un taux de rémunération, c'est précisé dans l'avenant annexé.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES**

Le Maire donne la parole à Madame Jacqueline MARCELLIN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires et sociales.

#### ***Convention avec le Département relative à la prise des repas confectionnés par le collège François Mitterrand***

Jacqueline Marcellin rappelle que la majorité des enfants fréquentant la cantine prennent leur repas au collège François Mitterrand, au titre d'une convention passée avec le Département et le Collège. Suite aux modifications apportées par le Département à cette convention, notamment pour y intégrer des dispositions relatives aux allergies alimentaires, il convient d'autoriser le Maire à signer cette dernière version de la convention.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Approbation de la charte des ATSEM de la commune de Veynes***

Jacqueline MARCELLIN rappelle que la commune met à disposition des écoles maternelles des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM). Il convient de clarifier les missions de ces agents par le biais d'une charte, issue d'un travail effectué en partenariat avec les agents concernés et les enseignants.

Franck Gatounes : je vois que cette charte a été approuvée par le Comité Technique Paritaire. Qui est membre de ce comité ?

René Moreau : c'est au niveau du centre de gestion et le CTP comprend un collège d'élus et un collège de personnel.

*La charte est approuvée à l'unanimité.*

#### ***Reversement d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire***

Jacqueline Marcellin rappelle que le Département attribue désormais les aides aux voyages scolaires aux Communes de rattachement des écoles. Suite à la convention signée avec le Département, et la présentation d'une demande d'aide par la Commune, le Département a attribué une subvention de 500 € pour une classe de neige organisée par l'école élémentaire. La quasi-totalité du coût du séjour ayant été supportée par la coopérative scolaire de cette école, il est proposé de procéder au reversement de cette somme à cette dernière.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT**

Le Maire donne la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

### ***Subvention Façades/Toitures/Vitrines***

Bernadette SAUDEMONT propose l'attribution d'une subvention de 1850 € à Monsieur COLOMBANI Alain pour la réfection d'une façade au 25 rue Surville.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Acquisition de parcelles contiguës à la médiathèque***

Bernadette SAUDEMONT rappelle la nécessité d'acquérir des terrains à proximité de l'emprise de la future médiathèque afin de réaliser le projet tel que prévu. Il est proposé d'autoriser l'acquisition de terrains issus de détachements parcellaires pour 10 000 € concernant un terrain et pour 43 €/m<sup>2</sup> pour l'autre.

Franck Gatounes : c'est la dernière parcelle à acquérir ?

Bernadette Saudemont : oui

Claudette Marseille : la rase appartenait à qui ?

Bernadette Saudemont : à 4 propriétaires différents

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Aménagement de l'avenue Commandant Dumont: Demande de subvention***

Bernadette SAUDEMONT présente la délibération : elle rappelle l'aménagement de l'avenue Commandant Dumont et propose de demander une subvention au Département au titre des amendes de police, et ce à hauteur de 50 %.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Aménagement du plan d'eau des Iscles: Demandes de subventions***

Bernadette SAUDEMONT rappelle aux Conseillers Municipaux le projet d'aménagement du plan d'eau des Iscles et propose de présenter une demande d'aide à l'État au titre de la DETR 2017.

Françoise Toiron : je suppose qu'on nous présentera le dossier prochainement

René Moreau : oui, lors de la prochaine commission générale.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Constitution de servitudes sur la parcelle AK 114 au profit du SMO PACA THD***

Bernadette SAUDEMONT rappelle la constitution de servitudes sur la parcelle AK 114 au profit d'ERDF pour le raccordement du parc solaire de la Bâtie-Montsaléon. Le SMO PACA Très Haut Débit souhaite profiter des travaux pour enfouir la fibre optique. Il est proposé d'autoriser la constitution de servitudes au profit du SMO PACA THD.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## ***COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION***

Le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Paul ARTIGUES, Adjoint en charge des Finances, pour présenter les délibérations relevant de sa commission.

**Décision modificative n°5 – Budget de la commune**

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative n°5 qui porte à la fois sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il s'agit d'ajuster les comptes pour permettre de régler les dépenses, où cela est nécessaire.

Claudette Marseille : il faut peut être préciser les dépenses / recettes liées au don de Monsieur DAMIEN.

Jean-Paul ARTIGUES : on va y revenir tout à l'heure.

*La décision modificative n°5 est approuvée à l'unanimité - ABSTENTION: MC Mouraret et F Gatounes.*

**Décision modificative n°5 – Budget de l'eau**

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

*La décision modificative n°5 est approuvée à l'unanimité - ABSTENTION: MC Mouraret et F Gatounes.*

**Décision modificative n°5 – Budget de l'assainissement**

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

*La décision modificative n°5 est approuvée à l'unanimité - ABSTENTION: MC Mouraret et F Gatounes.*

**Décision modificative n°3 – Budget du cinéma**

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

*La décision modificative n°3 est approuvée à l'unanimité.*

**Décision modificative n°3 – Budget du réseau de chaleur**

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative.

*La décision modificative n°3 est approuvée à l'unanimité - ABSTENTION: MC Mouraret et F Gatounes.*

**Admissions en non valeur – Budgets de l'eau et de l'assainissement**

Jean-Paul ARTIGUES propose d'admettre en non valeur certaines créances pour une valeur totale de 2936,15 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Créances éteintes – Budget principal**

Jean-Paul ARTIGUES indique qu'il convient de considérer une créance comme étant éteinte.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Créances éteintes – Budgets de l'eau et de l'assainissement**

Jean-Paul ARTIGUES indique qu'il convient de considérer des créances comme étant éteintes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*



### ***Tarifs publics 2017 des services municipaux***

Jean-Paul ARTIGUES propose les tarifs des services municipaux pour 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Tarifs 2017 du service eau et assainissement***

Jean-Paul ARTIGUES propose les tarifs du service eau et assainissement pour 2017.

Compte tenu des seuils planchers exigés par l'agence de l'eau, les tarifs de l'eau doivent être augmentés de façon plus importante que les tarifs de l'assainissement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Fixation de la participation applicable à Furmeyer pour la prise en charge de ses effluents***

Jean-Paul ARTIGUES indique aux conseillers que Furmeyer a procédé à l'installation d'un compteur permettant de quantifier le volume d'effluents rejetés dans le réseau d'assainissement de Veynes. Il est proposé d'appliquer désormais à la commune de Furmeyer le tarif applicable aux volumes traités qui seront constatés.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Tarifs 2017 de la vente de chaleur***

Jean-Paul ARTIGUES propose de reconduire les tarifs de vente de chaleur pour 2017.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

### ***Locations permanentes 2017***

Jean-Paul ARTIGUES propose de fixer les tarifs des locations permanentes pour 2017.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

### ***Reversement de recettes au Centre Communal d'Action Sociale***

Jean-Paul ARTIGUES rappelle le legs de Monsieur DAMIEN au bénéfice de la commune de Veynes, étant précisé que ce legs a vocation à être utilisé pour des actions en faveur des personnes âgées.

Au titre de contrats d'assurance vie des époux DAMIEN, la commune a perçu la somme de 18821,24 euros, qu'il est proposé de reverser au budget principal du CCAS.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Autorisation de mandatement du 1/4 des dépenses d'investissement du budget principal***

Jean-Paul ARTIGUES rappelle la nécessité, pour permettre de procéder à des dépenses d'investissement en 2017 avant même le vote du budget, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses dans la limite du 1/4 des crédits d'investissement ouverts au BP 2016, sur des opérations identifiées.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Autorisation de mandatement du 1/4 des dépenses d'investissement du budget de l'eau***

Jean-Paul ARTIGUES rappelle la nécessité, pour permettre de procéder à des dépenses d'investissement en 2017 avant même le vote du budget, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses dans la limite du 1/4 des crédits d'investissement ouverts au BP 2016, sur des opérations identifiées.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Autorisation de mandatement du 1/4 des dépenses d'investissement du budget de l'assainissement***

Jean-Paul ARTIGUES rappelle la nécessité, pour permettre de procéder à des dépenses d'investissement en 2017 avant même le vote du budget, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses dans la limite du 1/4 des crédits d'investissement ouverts au BP 2016, sur des opérations identifiées.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Autorisation de mandatement du 1/4 des dépenses d'investissement du budget du réseau de chaleur***

Jean-Paul ARTIGUES rappelle la nécessité, pour permettre de procéder à des dépenses d'investissement en 2017 avant même le vote du budget, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses dans la limite du 1/4 des crédits d'investissement ouverts au BP 2016, sur des opérations identifiées.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Versement d'acomptes de subventions aux associations***

Jean-Paul ARTIGUES propose de verser des acomptes de subventions aux associations employant du personnel, à hauteur de la 50 % de la subvention de fonctionnement attribuée en 2016.

René Moreau : n'apparaît plus sur cette liste l'Office de tourisme, dans la mesure où la compétence est transférée à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Questions diverses***

Françoise TOIRON : que s'est-il passé ce matin pour l'Etablissement Français du Sang pour le don du sang ? N'avons nous pas d'autres locaux à proposer à l'EFS car la MAPAD, ça fait loin du centre ville. Pourquoi ne pas proposer les locaux du LEP ?

René MOREAU : seuls ces locaux répondaient aux exigences réglementaires. Concernant l'incident de ce matin, il s'agissait d'une fuite importante sur l'installation, qui a causé une inondation dans les locaux.

Contact sera pris avec les responsables du lycée professionnel pour voir si la mise à disposition des locaux est possible.

Franck GATOUNES : une rumeur court sur le fait que le Fourmidiable allait fermer ?

René MOREAU : un dispositif Local d'Accompagnement est en cours et différentes réunions ont lieu actuellement pour trouver différentes solutions. C'est un dossier que je suis de très près avec Fabienne Darini.

Bernadette SAUDEMONT : le Département est également mobilisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.